

LE PRÉSIDENT

COPIE

André ACCARY

Président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Paray-le-Monial

Dossier suivi par
YC/DT/EU
N° D1803559

Rue de Lingendes
CS 70126
71026 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 10
Fax : 03 85 39 75 50
Mél : cabinet.president@cg71.fr

Mâcon, le 26 FEV. 2019

Monsieur Fabien BEN
Directeur académique
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale
24 boulevard Henri-Dunand
Cité administrative
BP 72512
71025 MACON Cedex 9

Monsieur le Directeur,

Vos services travaillent actuellement à la future carte scolaire départementale pour la rentrée 2018. L'école de Vitry-en-Charollais est actuellement concernée par une possible fermeture de classe.

Je suis farouchement opposé à cette éventualité et tiens à vous alerter sur les spécificités de la commune de Vitry-en-Charollais qui justifient le maintien de cette classe :

- Vitry-en-Charollais connaît, en matière d'urbanisme, une dynamique particulière impulsée par l'équipe municipale propice à son attractivité. La fermeture d'une classe irait à l'encontre des efforts entrepris ces dernières années.
- Dès 2019, les perspectives d'évolution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés reprennent une tendance haussière justifiant le maintien de cette classe.
- La fermeture d'une classe dans cette école entrainerait un enseignement à 3 niveaux, loin des conditions idéales pour donner toutes ses chances aux élèves.

Au regard de ces éléments, je suis persuadé du bienfondé du maintien de la classe à l'école de Vitry-en-Charollais et espère un arbitrage favorable de votre part sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

André ACCARY

